

# CITROËN JUMPY II

**MOTRICITÉ  
RENFORCÉE**



Transmission 4x2 avec différentiel à glissement limité

## **Transformation FAM** sur base JUMPY II



Suspension rehaussée



Protections inférieures

# CITROËN JUMPY II

**MOTRICITÉ  
RENFORCÉE**



## VÉHICULE DE BASE : JUMPY II

### DESCRIPTIF DU PRODUIT

#### Motricité Renforcée :

- Le différentiel à glissement limité FAM est monté en lieu et place du différentiel d'origine.

#### Protections sous caisse :

- Un "ski" de protection est installé sous le moteur et la boîte de vitesses  
- Des tôles de protection sous caisse protègent les tuyaux de freins et de carburant.

#### Suspension rehaussée :

- La suspension d'origine est rehaussée.  
- La garde au sol du véhicule est augmentée d'environ 25mm.

#### Pneumatiques spécifiques :

- Le véhicule est équipé de pneumatiques "Tous Chemins" ou "Tous Temps" adaptés à un usage difficile.

### UTILISATION

- L'utilisation d'un véhicule équipé de la **Motricité Renforcée** ne demande aucune connaissance particulière de la part de l'utilisateur.  
- Le différentiel à glissement limité FAM fonctionne automatiquement et ne nécessite aucune manipulation.



- Sur les véhicules équipés de la Motricité Renforcée, le différentiel à glissement limité transfère jusqu'à 25% du couple moteur sur la roue qui dispose de la meilleure adhérence.

- Le véhicule peut continuer à avancer, ce qui permet de se sortir de situations difficiles.

FAM Automobiles  
115, Allée HUGONNIOT - BP 71006  
25461 ETUPES Cedex

Tél. 03 81 95 50 50  
Fax. 03 81 95 56 77  
[www.famauto.fr](http://www.famauto.fr)



Citroën n'est responsable que du véhicule de base comme défini sur son catalogue et ne saurait assurer la garantie de toutes les parties qui auraient pu être modifiées. Le carrossier reste responsable de son équipement ainsi que de toutes les modifications apportées sur le véhicule de base et des conséquences éventuelles sur celui-ci.

